AR Prefecture
043-284300019-20241220-2024_DELCA_016-DE
Reçu le 24/12/2024

Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : /
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 14 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-16

Délibération pour les dépenses d'investissement 2025 anticipées

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 décembre, à 16 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire, M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Sophie COURTINE, Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :
M. Pierre DURIEUX.
Mmes Corinne BRINGER, Marie-Laure MUGNIER, Nathalie ROUSSET.

Procurations : /

Titulaires Excusés :
Mme Christelle VALANTIN.
MM Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
Colonel Frédéric ROBERT, DDSIS-CDC - LCL Hélène JURY, Médecin-chef – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier - Adjudant-chef Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaires excusés : LTN Stéphane OLLIER, PUD43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier.

Suppléants présents :
Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Assistaient également à la séance :
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement RH, Mme Françoise COURT, cheffe du groupement finances et commande publique, Mme Séverine LASHERMES, cheffe du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Pascal ROMEAS, CDL / DGFIP.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20241220-2024_DELCA_016-DE
Reçu le 24/12/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-16 : Délibération pour les dépenses d'investissement 2025 anticipées

Le nouveau calendrier budgétaire mis en place conduit à voter le budget 2025 au mois de mars. Afin d'assurer la continuité du service et de ne pas prendre de retard sur des investissements devant être engagés dès le début de l'année, il est fait application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier permet à l'ordonnateur, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Concernant les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, l'ordonnateur peut être autorisé à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement budgétées en 2024 s'élèvent à 4 638 994 € et 987 992 € sur l'autorisation de programme (AP) pour la construction de la caserne de Loudes.
Sur la base de ces montants, l'enveloppe maximale permettant la réalisation de dépenses d'investissement anticipées sera de 1 159 748 € et de 329 330 € concernant l'AP « Caserne de Loudes ».

CHAPITRE	CRÉDITS OUVERTS EN 2024	25% DES CRÉDITS 1/3 pour AP
20	173 144 €	43 286 €
204	323 000 €	80 750 €
21	4 142 850,60 €	1 035 712 €
Total chapitres dépenses réelles		**1 159 748** €
23 AP Loudes (1/3 des crédits)	987 992 €	329 330 €
Total AP		**329 330** €

AR Prefecture
043-284300019-20241220-2024_DELCA_016-DE
Reçu le 24/12/2024

Après analyse des dépenses d'investissement devant être réalisées avant vote du budget, l'enveloppe sus-mentionnée sera utilisée à hauteur de 1 058 956 € pour les dépenses d'investissement et à hauteur de 150 000 € concernant l'autorisation de programme et sera répartie comme suit :

Imputation budgétaire	Montant	Observations
2031- Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	22 000 €	CIS Saint-Maurice de Lignon CIS Langeac
2033- Frais d'insertion	2 000 €	Publication 1AOO, 3 MAPA et 2 avis d'attribution.
Total chapitre 20	**24 000 €**	
21561- Matériel roulant de lutte contre l'incendie	782 956 €	CCFM Pacte capacitaire VLHR UGAP VL Direction
21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	184 000 €	Tenues Sapeurs-pompiers Matériel logistique ARI, cordes, bâches.
2145- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	31 000 €	Menuiserie CIS St-Jeures Chaudière St-Jeures
21838- Autre matériel informatique	20 000 €	Renouvellement PC
21848- Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000 €	Achat mobilier CIS St-Jeures
2188- Matériel autre	12 000 €	Vestiaires CIS La Chaise-Dieu Stores CIS La Chaise-Dieu
Total chapitre 21	**1 034 956 €**	
Total Dépenses anticipées 2025	**1 058 956 €**	
AP Loudes – 2313 Immobilisations en cours	150 000 €	Fin travaux construction caserne de Loudes
Total Dépenses anticipées sur AP Loudes	**150 000 €**	

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration valident l'enveloppe de 1 058 956 € et de 150 000 € sur l'AP pour les dépenses d'investissement 2025 anticipées.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE